

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V. 38 Vœu relatif au devenir de la cinémathèque Robert Lynen.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu du groupe UMP ;

Considérant que la Cinémathèque Robert Lynen occupe un bâtiment de plus de 1000 m² dont les fonctions sont limitées à la direction administrative de la cinémathèque, au stockage des collections et à l'accueil marginal des quelques ateliers ;

Considérant que la quasi-totalité des actions de la Cinémathèque Robert Lynen en direction du jeune public ont lieu directement dans les écoles et sont appelées à se développer encore dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs notamment ;

Considérant que cette capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire parisien fait précisément la force et la spécificité de la Cinémathèque Robert Lynen ;

Considérant que la Cinémathèque Robert Lynen, par ses compétences et son savoir-faire, est l'un des acteurs de référence pour l'éducation artistique à Paris, et plus particulièrement pour l'éducation à l'image;

Considérant la nécessité de poursuivre, en parallèle de la diffusion des films dans les écoles, le plan de numérisation numérique engagé dès 2013 pour pérenniser et valoriser la collection, en raison notamment de l'obsolescence prochaine des outils de projections 16 mm ;

Considérant le potentiel de développement de la Cinémathèque Robert Lynen à travers une mise en réseau avec des associations soutenues par la Ville (Forum des Images, Maison du Geste et de l'Image), des institutions ou Sem dépendant de la DAC (BHVP, Sem Parisienne de Photographie) mais également le centre ressources multimédia de Reuilly (DASCO) ;

Sur proposition de M. Bruno Julliard, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- les actions et le savoir-faire de la Cinémathèque Robert Lynen soient pérennisés afin qu'elle poursuive pleinement son rôle tant en matière patrimoniale qu'éducative.
- la Mairie de Paris actualise l'étude d'estimation du coût des travaux de mise en conformité du bâtiment, donnée préalable essentielle à toute prise de décision sur le maintien et le projet de la Cinémathèque Robert Lynen dans les locaux rue Jacques Bingen.
- la Cinémathèque Robert Lynen poursuive la numérisation de sa collection, pour une meilleure valorisation et diffusion de ses fonds films et photographies.
- les équipes de la Cinémathèque, en lien avec la Mission Cinéma et les autres structures municipales ou soutenues par la Ville, développent des partenariats afin de constituer un véritable pôle d'éducation à l'image.